

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Convention – Résidence
Culture et Santé**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame SILLY à Madame ADAM

Etaient absentes :

Madame CERIGHELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170629-17-D-04-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

N° DE DOSSIER : 17 D 04

OBJET : CONVENTION - RESIDENCE CULTURE ET SANTE

RAPPORTEUR : Madame ADAM

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le programme Culture et Santé est né de la volonté partagée des ministères en charge de la Culture (DRAC Ile-de-France) et de la Santé (ARS Ile-de-France) de favoriser l'intervention d'artistes auprès des personnes malades et du personnel en lien avec les structures culturelles des territoires.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) ont été sollicités pour la mise en place d'une résidence artistique Culture et Santé pour la saison 2017/2018.

L'artiste retenu est Eric BOUVRON. Il portera un projet intitulé « L'Aventure artistique : hier, aujourd'hui, demain ».

Ce projet pluridisciplinaire vise à impulser une démarche artistique et culturelle au sein du CHIPS en lien avec le territoire (la Ville et la CLEF) et à partager des pratiques culturelles entre générations.

Les disciplines artistiques proposées sont le chant et la musique en partenariat avec la CLEF, la danse en partenariat avec le Théâtre Alexandre DUMAS et les arts plastiques.

Le calendrier du projet se découpe en une phase de co-construction, de décembre 2016 à juin 2017, suivie de la réalisation du projet sur une période d'un an entre juin 2017 et juin 2018.

Des temps de restitution sont prévus. Ils se concentreront sur les Journées du Patrimoine en septembre 2017 et lors des Rencontres Chorégraphiques au Théâtre Alexandre DUMAS en avril 2018.

En outre, une dimension pédagogique sera donnée au projet par l'association des publics scolaires de la Ville (Lycée Poquelin, Collège Marcel Roby et l'école des Écuyers) durant l'année scolaire 2017/2018.

Il convient de formaliser ce partenariat au sein d'une convention entre la Ville, le CHIPS, la CLEF et la SAS BAREFOOT qui représente l'artiste Eric BOUVRON.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

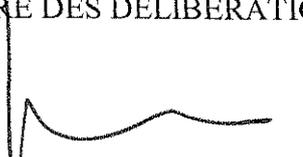
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat pour le programme Culture et Santé entre la Ville, le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, la CLEF et la SAS BAREFOOT représentant l'artiste Eric BOUVRON telle qu'annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Poissy



www.chi-poissy-st-germain.fr

Saint-Germain-en-Laye

Centre Hospitalier Intercommunal



L'aventure artistique



1



Convention de partenariat

Entre

SAS Barefoot,

représentée par Elizabeth BROWNHILL,
Directrice – gérante de la SAS BAREFOOT,
Domiciliation : 57 rue de Saintonge - 75003 Paris

Ci-après désigné « **le COORDINATEUR** »

Et

Le centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS),

représenté par Michaël GALY, le directeur,
Domiciliation : 20 rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye

Ci-après désigné « **le CHIPS** »

Et

La ville de Saint-Germain-en-Laye,

représentée par Monsieur Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye,
Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite.
Agissant pour le compte de la Ville de Saint Germain-en-Laye en vertu d'une délibération du
10 avril 2014.

Domiciliation : Hôtel de Ville- 16 rue de Pontoise – 78101 Saint-Germain-en-Laye Cedex

Ci-après désigné « **la VILLE** »

Et

L'association La CLEF

Représentée par Vincent RULOT, le directeur,
Domiciliation : 46, rue de Mareil – 78100 78100 Saint-Germain-en-Laye

Ci-après désigné « **l'association LA CLEF** »

Préambule

En Île-de-France, le programme « **Culture et Santé** » a conduit à une déclinaison engageant, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans le pilotage d'une **politique conjointe visant à favoriser l'émergence d'une politique culturelle dans les établissements de santé**. L'initiative nationale née de la volonté partagée des ministères en charge de la culture et de la santé de **développer la mise en place de projets culturels en milieux de santé**, favorise l'intervention d'artistes auprès des personnes malades, ou la mise à disposition d'œuvres d'art et de livres **à destination des patients et des agents des établissements de santé**.

Dix ans après sa création en Île-de-France, l'appel à projets « **Culture à l'Hôpital** » a permis d'aider au total **265 projets**, proposant une pratique artistique à l'échelle des unités de soins.

À la faveur du renouvellement de la convention régionale, la DRAC et l'ARS ont la volonté de trouver un nouveau levier d'intervention qui permettrait de mettre en mouvement des établissements de santé dans leur globalité autour d'une proposition artistique, et d'y laisser un impact en termes structurants. C'est dans ce contexte que l'expérimentation de résidences territoriales d'artistes en milieu hospitalier est proposée.

Dans la perspective de réaliser ce programme, **un laboratoire a été mis en place à l'échelle de la Région Île-de-France, incarné par huit résidences territoriales d'expérimentation d'artistes en milieu hospitalier, soit un projet par département**.

Une résidence territoriale est un temps de séjour d'un artiste dans un établissement hôte. Ce séjour se compose de deux temps distincts :

1. la **phase de rencontre et d'appropriation**, où l'artiste co-construit avec son hôte un projet d'action artistique et culturelle au bénéfice des patients, et/ou de leur entourage, et/ou des soignants (automne 2016) ;
2. la **phase de mission**, où le projet partagé est conjointement réalisé (2017). Une résidence territoriale ne consiste pas à abriter une équipe artistique dans un local de l'établissement qui lui serait dédié pour ses activités de création, **sa résidence est plutôt l'objet d'une mission auprès des bénéficiaires**.

D'une façon générale, les résidences peuvent être définies comme des actions qui conduisent un ou plusieurs artistes d'une part, et une ou plusieurs structures, institutions ou établissements de santé d'autre part, à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs dans l'objectif partagé d'une **rencontre avec le public** (personnels des structures de santé ; patients).

Elles visent conjointement à répondre de manière adaptée, concertée et contractuelle au souci d'accompagner des artistes dans le développement de leur activité et à renforcer l'action des structures d'accueil dans la réalisation de leurs missions.

Elles ont également pour objectif de contribuer à offrir au public une diversité de propositions artistiques ou critiques représentant, de façon équilibrée, les diverses expressions de la création artistique, qu'il s'agisse d'écriture contemporaine ou de formes innovantes de présentation des œuvres du patrimoine.

Enfin, elles visent à mieux **ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale**.

Article 1 – Objectifs

La présente convention a pour objet de définir les modalités du projet culturel intitulé « l'aventure artistique », mis en œuvre sur le site saint-germanoï du CHIPS, par Eric BOUVRON et Elisabeth BROWNHILL retenus pour la coordination, piloté par la DRAC, l'ARS, l'association Arts et Santé La Manufacture, en partenariat avec la Ville et l'association La CLEF, dans le cadre du programme culture et santé en Ile-de-France et de son expérimentation de résidence artistique.

Dans cette perspective, le principe de co-construction, réunissant le pilote, l'ensemble des partenaires et les financeurs du projet, visera à atteindre les objectifs suivants :

- 1- Développer le ou les projets artistiques établis lors de la phase de co-construction entre les parties et définis en **annexe 1**.
- 2- Encourager l'équipe de coordination et les artistes, les accompagner dans leurs démarches de mise en place d'actions à destination des publics visés.
- 3- Œuvrer dans la perspective d'amorcer un effet moteur au sein du CHIPS et de développer sa politique culturelle.
- 4- Souligner le lien Ville / hôpital et encourager les partenariats avec les structures culturelles (Théâtre Alexandre Dumas), éducatives et associatives du territoire.
- 5- Développer des parcours artistique pour les patients et les professionnels en s'appuyant sur l'offre culturelle existante et les structures culturelles du territoire.

Article 2 – Champ d'application – Modalités

Les référents du projet sont :

- pour le coordinateur : Elizabeth BROWNHILL, directrice-gérante de la SAS BAREFOOT
- pour la VILLE : Isabelle CADIERGUES, responsable du développement culturel, en lien avec Sophie BAUER, directrice déléguée du TAD.
- pour le CHIPS : Hélène VIDALIS, responsable de la communication
- pour L'association la CLEF : Nadège NEZ, chargée de l'accompagnement et des actions culturelles

Article 3 - Engagements des financeurs et des parties

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation des résidences artistiques en milieu hospitalier et est à ce titre **piloté par la DRAC et l'ARS et l'association Arts et Santé La Manufacture**.

Les intervenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité du CHIPS.

En particulier, ils s'engagent à respecter les règles de confidentialité qui s'appliquent au sein du CHIPS en matière de secret professionnel et secret médical. Les éventuels

enregistrements, captations, fixations, reproductions sonores et visuels devront préserver la confidentialité et le secret médical.

3.1 Le CHIPS

Le CHIPS participe à la coordination générale de la production et de la programmation et a en charge, avec le soutien et la participation de tous les partenaires, la communication et l'évaluation.

Ainsi :

- Il anime le groupe de travail constitué autour de l'Aventure artistique.
- Il assure la coordination au sein de la structure hospitalière et favorise par tous moyens l'engagement des usagers (personnels et patients) dans l'Aventure artistique.
- Il s'assure de la cohérence d'ensemble de la communication du projet.
- Il met en œuvre la communication auprès de ses personnels et des patients (voir **annexe 2**).
- Il participe à l'évaluation du projet.

3.2 Le coordinateur

Eric BOUVRON et Elisabeth BROWNHILL ont la charge de la coordination des actions déployées :

- Définition d'un projet global et de sa thématique, sous forme écrite, dans une logique de co-construction: liens avec les artistes, les structures culturelles et les services concernés, calendrier du projet, définition du budget dans le respect des conditions financières définies dans l'article 5. Délai : mi-avril 2017.
- Constitution d'une équipe artistique rassemblant des artistes de référence et des artistes en devenir investis sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye, en concertation avec l'ensemble des partenaires.
- Mise en œuvre et suivi du projet.
- Participation à l'évaluation du projet.

L'artiste retenu est garant de la qualité artistique des interventions par la présence d'artistes de référence, sa mise en œuvre, son suivi et sa valorisation.

3.3 La VILLE:

La Ville est partenaire du projet, elle a en charge :

- De participer à la co-construction du projet.
- D'occuper une position de ressources et de conseils dans la proposition d'artistes et d'offres culturelles pour développer le parcours artistique proposé aux participants (patients, professionnels...) en s'appuyant sur le TAD.
- Développer des passerelles avec des partenaires éducatifs de la ville (Education Nationale 1^{er} et 2nd degré).
- De participer à l'évaluation du projet.

3.4 L'association la CLEF :

La CLEF est partenaire du projet, elle a en charge :

- De participer à la co-construction du projet.
- D'occuper une position de ressources et de conseils dans la proposition d'artistes et la planification des interventions du volet Chant & Musique.
- De proposer aux participants (patients, professionnels...), dans le cadre du parcours artistique, un accès privilégié à la programmation artistique de La CLEF (tarifs préférentiels...).
- De participer aux actions mises en place par la VILLE à l'attention des partenaires éducatifs.
- De participer à l'évaluation du projet.

Article 4 – Organisation de l'aventure artistique

L'aventure artistique s'organise en deux phases de construction distinctes :

- co-construction : de septembre 2016 à avril 2017.
- réalisation : de mai 2017 à mai 2018 avec les publics de l'hôpital et d'octobre 2017 à mai 2018 avec les publics scolaires de la Ville.

Le planning prévisionnel des interventions figure en **annexe 1** de la présente convention.

Article 5 – Contributions et moyens

Contribution financière

Les parties signataires bénéficieront d'un financement établi conjointement par la DRAC et l'ARS :

- 6 000 euros versés par l'ARS au CHIPS en 2016
- 6 000 euros versés par l'ARS au CHIPS en 2017
- 10 000 euros versés par la DRAC à BAREFOOT en 2017

Le CHIPS s'engage à contribuer à hauteur de 4 000 euros pour l'année 2017 en faveur de la réalisation du projet.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'engage à participer au projet pour l'année 2017 au titre de sa politique culturelle à hauteur de 4 000 euros.

Le budget total s'élève à 30 000 € TTC.

Moyens

Chaque partenaire s'engage à mobiliser les moyens humains, techniques, immobiliers, logistiques nécessaires, au vu de ses moyens disponibles, et à valoriser ce projet dans ses supports et actions de communication.

Article 6 – Propriété intellectuelle

1. Droit à l'image

« Toute personne, célèbre ou anonyme, a un droit de regard sur l'utilisation de son image. » (Art.9 CC). Les individus filmés, photographiés ou enregistrés devront soumettre leur autorisation par le biais du document fourni en **annexe 3**.

Les autorisations seront collectées et archivées par les référents.

2. Droit d'auteur

Selon le Code de la propriété intellectuelle (*articles L111-1 à L112-2*) les conditions suivantes s'appliquent :

1- Le bénéficiaire et l'exploitant s'engagent à travailler dans le respect du droit et des personnes, notamment à respecter la législation relative à la protection des œuvres de l'esprit, aux droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle et artistique ;

2- Le droit d'auteur bénéficie à la personne qui a créé l'œuvre ;

3- L'existence ou la conclusion d'un contrat de travail ou de commande par l'auteur d'une œuvre de l'esprit ne le dépossède pas de ses droits. Aussi l'employeur ou le commanditaire n'est-il pas automatiquement titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre réalisée pour son compte. La conclusion d'un contrat prévoyant explicitement la cession des droits de l'auteur est requise ;

4- Dans le cas où plusieurs auteurs ont collaboré à sa création, elle est la propriété commune des coauteurs qui sont donc obligés de s'accorder pour exercer leur droit.

5- L'auteur dispose du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Les prérogatives patrimoniales conférées aux auteurs comprennent :

- le droit de représentation : communication de l'œuvre au public ;
- le droit de reproduction : fixation matérielle de l'œuvre permettant de la communiquer au public (impression d'un livre, par exemple) ;
- le droit de suite : rémunération des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques lors de la vente par un intermédiaire.

Article 7 – Communication

La communication devra être assurée par les parties concernées, c'est-à-dire l'établissement de santé hôte, les partenaires ainsi que les artistes ou les collectifs artistiques participant au projet.

La communication sur le projet fera l'objet d'un plan d'actions concerté entre les toutes parties désignées dans cette convention. (voir **annexe 2**).

Article 8 – Bilan annuel

1- Bilan chiffré

Ce bilan est une réalisation des dépenses et des moyens humains engendrés par le projet ; il doit comprendre la rémunération des artistes, les indemnités de défraiement, le personnel mobilisé, les achats de matériels ainsi que d'éventuels frais d'aménagement des locaux.

2- Bilan qualitatif

Les éléments du bilan qualitatif seront collectés par les partenaires selon des formats définis ultérieurement par les parties prenantes dans la perspective d'une mise en commun.

Article 9 – Durée et modification de la convention

La convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2016. Elle est valable pendant toute la durée du projet et prend fin au plus tard le 30 juin 2018.

La convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties s'engagent au préalable à rechercher un accord."

Article 10 – Litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à trouver un accord amiable. En cas de litige persistant, le tribunal administratif compétent sera saisi.

Fait à Saint-Germain-en-Laye

le 30 juin 2017

En 4 exemplaires originaux,

Le CHIPS

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »

Signature :

à _____ le _____

La VILLE

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »

Signature :

à _____ le _____

La CLEF

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »

Signature :

à _____ le _____

SAS BAREFOOT

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »

Signature :

à _____ le _____

ANNEXES

Annexe 1

Le projet artistique (présentation du projet + équipe artistique + calendrier)

Annexe 2

L'aventure artistique, la communication

Annexe 3

Formulaire de droit à l'image.

PRESENTATION DU PROJET DE RESIDENCE “Culture et Santé”



Articulation du projet

THEME

Hier, aujourd'hui, demain

“J'ai envie de vivre dans l'instant, laisser venir le demain sans oublier le passé”.

À travers une création collective, mettre la lumière sur ce “cadeau”, qui est le Temps. Avec ses trois dimensions: hier, aujourd'hui, demain.



OBJECTIF

La résidence a pour objectif de provoquer et faire émerger une démarche culturelle et artistique dans l'hôpital en lien avec des partenaires extérieures (La Ville, dont le théâtre et la Clef). La spécificité de la proposition barefoot est a) d'assurer de pérennité de cette aventure artistique dans l'hôpital et dans la ville, b) d'assurer la transmission des connaissances et savoir faire entre artistes, en faisant travailler et évoluer de concert des artistes confirmés et en devenir, et c) de partager des pratiques entre générations.

APPROCHE

Création collective Il s'agit de rassembler artistes, personnels, patients, familles, jeunes et seniors autour d'une expérience collective à travers une approche pluridisciplinaire.

Le voyage est la création Chaque étape de la création donnera naissance à l'étape suivante.

Disciplines artistiques variées Le choix de l'interdisciplinarité artistique est fait pour diversifier les propositions et s'adapter au plus grand nombre: la danse, la musique, le chant, l'écriture et les arts plastiques. Avec un accent particulier sur la musique: la musique ne connaît ni de temps ni d'espace.

Le projet aura pour prolongement une démarche artistique autour de la mémoire du territoire, résultant d'une co-construction avec l'éducation nationale. Ce volet pourrait comprendre une traduction matérielle avec la réhabilitation d'un espace extérieur à proximité du centre de radiothérapie.

Proposition artistique

CHANT & MUSIQUE

Objectifs: **créer un univers entre la vibration du corps, la sensation, l'ouïe, l'écoute et la voix, à travers la musique Gospel.**

Mode d'intervention: **voix, percussions corporelles et piano. Ateliers ouverts à tous dans l'espace piano (auditorium CHIPS), 2 fois 1 heure (2 groupes) 2 fois par mois partir de mai 2017.**

Temps de restitution: **3 temps de restitutions: septembre 2017, Noël 2017 et avril 2018**

Articulation avec les autres disciplines: **participation au travail de mémoire. Accompagnement danse lors des restitutions. Possibilité d'intégrer les enfants et jeunes pour les temps de restitution.**

DANSE

Objectifs: **Par une approche complémentaire de transmission d'un vocabulaire corporel, encourager les participants à développer leurs ressources, puis à s'exprimer librement à travers le mouvement et son énergie, en s'appuyant sur les potentiels de chacun.**

Mode d'intervention: **2 intervenantes, 2 styles de danse. Ateliers ouverts aux débutants comme à des danseurs ayant une pratique. Ateliers d'1h30 2 fois par mois, à partir du mois de septembre.**

Temps de restitution: **2 temps de restitution: décembre et avril.**

Articulation avec les autres disciplines: **participation au travail de mémoire. Accompagnement musique/chant lors des restitutions. Possibilité de s'associer avec le vivier danse de la Ville.**

L'aventure artistique: hier, aujourd'hui, demain

Coordination artistique: **Eric Bouvron**

Objectifs: **La résidence a pour objectif de provoquer et faire émerger une démarche culturelle et artistique dans l'hôpital en lien avec des partenaires extérieures, d'assurer la transmission des connaissances et savoir faire entre artistes, en faisant travailler et évoluer de concert des artistes confirmés et en devenir, et de partager des pratiques entre générations.**

Approches artistiques: **musique et chant, danse, mémoire, arts plastiques et art dans l'espace publique.**

Valorisation: **3 temps forts: septembre et décembre 2017, avril 2018**

En plus...

Théâtre Alexandre Dumas propose

1. Spectacles de danse et cirque de la saison 2017-2018 à tarif préférentiel.
2. Masterclass de 2h, 1 fois par mois autour des spectacles
3. Les Rencontres Chorégraphiques, avril 2018: un groupe de participants volontaires du CHIPS pourrait participer, mené par les danseuses de L'aventure artistique.

En plus...

La Clef propose

1. Spectacles amateurs de musique et théâtre gratuits, ex. soirée Jazz Club. (www.laclef.asso.fr)
2. Elèves de piano viennent répéter soit seul soit le personnels
3. A CONFIRMER possibilité d'assister aux concerts professionnels à tarif réduit.

LA MEMOIRE

hier, aujourd'hui, demain

Objectifs: **Réunir deux générations pour une création artistique, sous une forme à définir, autour du patrimoine mémoriel de l'hôpital.**

Mode d'intervention: **3 étapes: 1) rencontres entre jeunes lycéens, personnels soignants et personnes âgées, dans l'hôpital et dans la ville, 2) recherche et recueil de matière et de ressources (photos, vidéos, témoignages) et 3) création.**

Temps de restitution: **diffusion dans l'hôpital et dans la ville sur différents supports (vidéo et audio..) et relayer dans les médias et sur réseaux sociaux.**

Articulation avec les autres disciplines: **enregistrement de musique, chant et danse pour alimenter la création réalisée avec les écoles, collèges et lycées de la ville.**

Objectifs: **Créer et réaliser une oeuvre collective picturale de grande dimensions sur le thème hier, aujourd'hui, demain pour investir les publics dans un espace dédié à la culture.**

Mode d'intervention: **travail de conception avec un groupe de l'hôpital, ensuite la réalisation avec tous les participants qui souhaitent.**

Temps de restitution: **exposition dans l'espace dédié, l'Auditorium CHIPS, à partir d'avril 2018**

Articulation avec les autres disciplines: **participation au travail de réalisation de mémoire.**

Équipe mobilisée

Nom	Domaine	Expérience action culturelle
Eric Bouvron	Conception artistique	Auteur, metteur en scène et comédien, Eric mène depuis plusieurs années des actions culturelles: créateur de l'association RIRE78, une association "loi 1901" dont le but est d'apporter bonheur, rire et sourire au plus large public, que ce soit dans des établissements scolaires et hospitaliers, ou dans des petites communes qui n'ont pas accès à la culture. Depuis 2008, 120 prestations ont été réalisées dans 24 établissements de santé des Yvelines par des artistes de disciplines diverses. Son association mené également les actions autour de la patrimoine de villes (ex: Buc, Bailly et Versailles).
Elizabeth Brownhill	Coordination	Ancienne directrice financière, elle a géré des projets complexes avec multiples parties prenantes. Aujourd'hui elle est productrice accompagnant les créations théâtrales d'Eric Bouvron. Ensemble ils développent des actions culturelles dans les établissements scolaires, les entreprises et les hôpitaux. Dernièrement elle a participé à un échange culturel entre artistes d'Europe et les villageois de Zimbabwe en Afrique.
Christine Rotsen	Danse	Danseuse Interprète pour Street Danse Club. Chorégraphe pour les Rencontres Chorégraphiques de Saint Germain en Laye. Coach de vie
Gabrièle Farnault	Danse	Danseuse passionnée de hip-hop, Gaby est également enseignante. Elle a suivi une formation de sport santé pour tous, et danse thérapie. Elle souhaite améliorer les conditions de vie et le bien-être d'individus souffrants.
Cecile Meltzer	Chant	Diplômée de l'Ecole Normale Alfred Cortot, Cecilia a joué plusieurs rôles au théâtre. Comme action culturelle elle a fait plusieurs interventions dans les prisons, dernièrement dans la prison des Baumettes à Marseille.
Stephane Guiot	Musique - percussion corporelle	Diplôme du CNSMDP en contrebasse, Stephane mène un carrier de musicien dans plusieurs genres de musique: Jazz, Jazz/électro, Groove et Gospel.
Fernando del Almeda	Musique - piano	Professeur de piano, coordinateur pédagogique et musicien pianiste.
Magali Albertini	Musique - piano	
Catherine Feff	Arts Plastiques	Artiste peintre connue pour ses peintures monumentales et toiles événementielles. Grace à son travail, elle contribue à la restauration des bâtiments patrimoine de la France.

Calendrier du Projet mai 2017-avril 2018

	Musique/Chant	Danse	Arts Plastiques	Mémoire
Intervenant(s)	Cecile Meltzer Stephane Guiot Fernando del Almeda (mi-temps)	Christine Rotsen (mi-temps) Gabrièle Farnault	Catherine Feff (mi-temps) artiste assistante	A déterminer avec EN
Public	patients, personnel soignant, familles	patients, personnel soignant	patients, personnel soignant	patients (3ème âge), enfants, personnel soignant
Lieu	Auditorium: espace dédié a l'hôpital	l'hôpital et le théâtre	Auditorium: espace dédié a l'hôpital	l'hôpital, la Ville
Fréquence	2 fois/mois	2 fois/mois	2 fois/mois	à déterminer avec EN
Duree	2 fois 1 heure	1.5 heures	3 heures	à déterminer avec EN
Période	mai-juin 2017 sept-déc 2017 jan-avr. 2018	sept-déc 2017 jan-avr. 2018	oct-déc 2017	à déterminer avec EN
Temps de restitution	juin 2017, sept 2017, déc 2017, avril 2018	déc 2017, avril 2018	déc 2017	à déterminer avec EN

L'aventure artistique : quelle communication ?

Objectifs et enjeux de l'aventure artistique

- Contribuer à l'accès pour tous à la culture, un droit au même titre que l'égalité des sexes, l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, la santé.
- Décloisonner l'établissement de l'intérieur (vs les pôles les services les sites) et l'ouvrir à l'extérieur vers la ville.
- Mettre en lumière le site hospitalier de Saint-Germain-en-Laye et son personnel, dans une phase du projet médical où le site de Poissy sera visible du fait de la construction d'un nouveau bâtiment.
- La culture comme vecteur de valorisation personnelle, professionnelle et sociale.
- Un projet culturel qui n'est pas de l'art thérapie : il s'agit d'offrir quelque chose aux patients et aux soignants qui les sortent des soins. Libre aux professionnels de mettre en place un prolongement dans leur projet de soins.
- Favoriser l'engagement des établissements de santé dans l'élaboration d'une politique culturelle et artistique pérenne.

Objectifs et cibles de la communication

Les cibles : ce sont tous les usagers du CHIPS, **personnels** soignants, techniques et administratifs, travaillant sur le site de Saint-Germain et/ou de Poissy et/ou dans les structures périphériques, de jour ou de nuit ; **patients** hospitalisés, consultants, résidents ; visiteurs, accompagnants, bénévoles. Ils sont promoteurs du projet (le groupe de travail historique), animateurs (l'encadrement), acteurs (tous ceux qui interagissent avec l'Aventure), ou spectateurs.

Avec et pour eux, il s'agira de ...

- **Susciter l'engagement** : participation aux ateliers, venue aux manifestations, feedback.
- **Témoigner de l'attachement de l'institution à son histoire, passée, présente et à venir**

Le projet médical prévoit de rénover des bâtiments, d'en construire et d'en céder. L'attention portée au patrimoine, cadre de vie quotidien, parfois depuis de longues années pour certains professionnels ou patients fidèles, témoignent de l'attachement de l'institution à son histoire, passée, présente et à venir.

- **Créer des opportunités de rencontre « ville - hôpital »**

Une action culturelle peut contribuer à rendre plus lisible le maillage des acteurs de santé autour des patients tel que mis en œuvre dans le projet médical du CHIPS. Réunir les différentes parties prenantes autour d'un moment culturel favorise également les interactions entre professionnels et le développement des réseaux.

- **La culture comme vecteur de cohésion et de décloisonnement**

La culture est un terrain sur lequel se rencontrent non plus des fonctions professionnelles ou des pathologies de patients mais des hommes et des femmes, qui partagent alors des temps hors du soin.

Canevas d'actions

INTRA MUROS

Le projet s'intègre dans les communications du CHIPS et ses supports institutionnels et se décline sous une charte graphique spécifique avec un univers de couleurs et un logo propres.

- **Supports** : une lettre d'information « L'Aventure Artistique » ; une rubrique dans l'intranet du CHIPS ; des affiches pour les ateliers et pour annoncer les actions de restitution ; doodle pour les inscriptions ; le.s livre.s d'or
- Identification d'un **espace dédié** à aménager, l'Auditorium (ateliers, exposition, ...)
- Repérage d'un **temps dédié** : les mardis et jeudi entre 13h et 15h15 (les Ateliers, les Act'ions de restitutions)
- A terme, proposition d'une **commission Culture et santé**



EXTRA MUROS

- L'aventure artistique sera relayée par la **PQR** (Le Parisien, le courrier des Yvelines, la TV Yvelines première, les radios locales), et en particulier par le **journal municipal de Saint-Germain** grâce à des relations presse régulières.
- Une **web-série** sur l'évolution du projet pourrait voir le jour en lien avec le service communication de la mairie de Saint-Germain.
- Le **site Internet du CHIPS** évoluera afin d'intégrer l'aventure artistique.

Calendrier prév. des Act'ions de restitution

13 mars, hôpital : inauguration du piano à l'hôpital
Avril / mai : signature de la convention
Mercredi 21 juin : fête de la musique

[4 septembre : rentrée scolaire]

16/17 septembre : journées du patrimoine
Festivités de Noël (dimanche 24/12) et du nouvel an
7 avril 2018 : rencontre chorégraphique du TA

ANNEXE 3

Résidence Culture et santé- Projet *L'Aventure artistique*.



Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) :

M. Mme (nom) (prénom)

Né le : à

Domicilié à

Joignable par téléphone au

et/ou par mail@.....

Déclare avoir la pleine autorité et responsabilité légale de la personne majeure protégée dénommé.e :

(nom) (prénom).....

Né.e le : à

Domicilié.e à :

**Déclare avoir été informé.e le à (lieu)
de l'objet du reportage photo / vidéo / son auquel il m'est proposé de participer,**

Et autorise par la présente le centre hospitalier et la Société Barefoot à utiliser ces captations à titre gratuit dans le cadre de la restitution de l'aventure artistique.

Valable pour une durée de 20 ans, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment auprès de la direction à l'adresse du centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye CS 73082 - 78303 POISSY CEDEX

Le CHIPS et la Société Barefoot s'engagent à ne pas faire un usage de ces images susceptible de porter atteinte à l'image de la personne, et en particulier à les exploiter uniquement dans un but d'information.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au(x) support(s) explicitement mentionné(s).

Fait àLe

MENTION MANUSCRITE «LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD »

SIGNATURE :